

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 août 2016 à 20 h 45 heures, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Diane Fournier et Carole Lavallée

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

M. Bruno Marcoux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
M. Martin Duquette, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 45.

01-CE-2016-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2016*
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016

7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Octroi de contrat – ressource éducative numérique Netmaths*
 8. Affaires du Service des ressources humaines
 9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 10. Affaires du Service des ressources financières
 11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – services professionnels en ingénierie (génie civil et structure) – deux projets de construction d'écoles primaires*
 12. Affaires du Service des technologies de l'information
 13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidente du Conseil – autorisation
 15. Période de questions orales du public
 16. Parole aux commissaires
- Ajournement ou clôture de la séance

02-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

03-CE-2016-2017

**OCTROI DE CONTRAT – RESSOURCE ÉDUCATIVE NUMÉRIQUE
NETMATHS**

CONSIDÉRANT l'article 5.4.4 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement de service et de travaux de construction* – dans un cas particulier et pour des motifs légitimes (...) toute dérogation pourrait être approuvée par l'instance délégataire supérieure;

CONSIDÉRANT que la ressource éducative numérique Netmaths est la seule plateforme virtuelle pour le primaire et le secondaire où l'on retrouve en un seul endroit plus de 100 démonstrations de type « didacticiel », 12 000 exercices, un outil de suivi des élèves en fonction de leurs réussites et des défis rencontrés, un lexique mathématique et un glossaire des différentes formules mathématiques;

CONSIDÉRANT que cette ressource éducative numérique facilite également l'exploitation du tableau numérique interactif (TNI) en salle de classe, l'accès via le Web et l'utilisation sur une tablette numérique;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais qu'une exemption de présentation et de lecture soit faite pour ce point et :

1° **QUE** le contrat relatif à la ressource éducative numérique « Netmaths » soit accordé au fournisseur « Scolab inc. » pour un montant approximatif de 80 000 \$ avant taxes, pour la durée du contrat;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée d'un (1) an, soit du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017;

3° **QUE** la direction du Service des ressources éducatives soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

04-CE-2016-2017

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (GÉNIE CIVIL ET STRUCTURE) – DEUX PROJETS DE CONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles requiert des services professionnels en ingénierie dans les spécialités « génie civil » et « structure » pour les projets de construction de deux (2) écoles primaires à Longueuil : une (1) dans le secteur d'Auvergne et une (1) dans le secteur Vert Urbain;

CONSIDÉRANT la résolution 10-CC-2016-2017 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 23 août 2016, autorisant préalablement la conclusion d'un contrat de services professionnels en ingénierie (génie civil et structure) relativement à ces projets de construction, dont le montant cumulé est évalué à plus de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 46-CC-2013-2014 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 22 octobre 2013, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en ingénierie pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2016 (trois ans);

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

CONSIDÉRANT que selon l'article 45 du Règlement, « (...) tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services est restreint aux seuls prestataires qualifiés et, lorsqu'un tel contrat comporte une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, il doit faire l'objet d'un appel d'offres public »;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, des services et de travaux de construction des organismes publics* (ci-après la « Directive »);

CONSIDÉRANT l'article 8 de la Directive, édictant que « le comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres » (par. 1) et que « le dirigeant de l'organisme ou son représentant désigné nomme les membres d'un comité de sélection » (par. 7°);

CONSIDÉRANT que le représentant désigné de la Commission scolaire a nommé les membres d'un comité de sélection avant le lancement d'un (1) appel d'offres publics de qualité pour des services professionnels en ingénierie dans les spécialités « génie civil » et « structure », en vue de l'octroi subséquent d'un contrat à cet effet;

CONSIDÉRANT que ce comité de sélection, qui avait pour mandat d'évaluer la qualité des soumissions reçues, était composé d'un secrétaire, de deux membres internes et de deux membres externes, conformément aux dispositions du Règlement et de la Directive;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande la soumission du prestataire de services « Les Services exp inc. » selon le tableau des soumissionnaires ci-joint pour les spécialités « génie civil » (liste B) et « structure » (liste C), à la suite de l'évaluation des soumissions remises par des prestataires de services qualifiés en ingénierie pour ces spécialités;

CONSIDÉRANT que selon l'article 15 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire, le Comité exécutif peut octroyer les contrats de services professionnels pour les projets de construction ou d'agrandissement financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le Comité exécutif autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie dans les spécialités « génie civil » et « structure », relativement aux projets de construction de deux écoles primaires à Longueuil (un (1) projet dans le secteur d'Auvergne et un (1) projet dans le secteur Vert Urbain), au prestataire de services qualifié « Les Services exp inc. », selon la recommandation du comité de sélection;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016

AUTRES POINTS

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

Aucune dépense n'a été présentée pour autorisation.

PÉRIODES DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Un commissaire a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance prend fin. À 21 heures, aucune personne du public n'est présente.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016